

Normand

Numéro matricule du recrutement : 695  
Classe de mobilisation : 1907

Nom : Joseph Alphons  
Prénoms :  
ÉTAT CIVIL  
Né le 1<sup>er</sup> Octobre 1887 à St-Georges-d'Espéranche canton de St-Georges-d'Espéranche, département de l'Isère, résidant au canton de St-Georges-d'Espéranche, département de l'Isère.  
Profession de boulanger et de Roussel, Sophie, domiciliés à St-Georges-d'Espéranche, canton de St-Georges-d'Espéranche, département de l'Isère.  
95 (12) de tirage dans le canton de St-Georges-d'Espéranche, département de l'Isère.

SIGNALEMENT.  
Cheveux et sourcils châtains foncés  
yeux gris, front couvert  
nez fort, bouche moyenne  
menton pointu, visage oval  
Taille : 1 m. 67 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :  
Cicatrice à la joue gauche

Degré d'instruction : générale (1). 3  
militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.  
(Indiquer la nature des dispenses.)

Compris dans la 1<sup>re</sup> partie de la liste du recrutement cantonal en 1908 (bon absent portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.  
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Incorporé le 7 octobre 1908 et soldat de 2<sup>e</sup> classe ledit jour.  
Passé au 14<sup>e</sup> Régiment de tirailleurs le 29 mars 1909.  
Promu au 1<sup>er</sup> Régiment de tirailleurs le 29 mars 1909.  
Corps et soldat ordonnance le 29 septembre 1909.  
Passé au 19<sup>e</sup> Régiment de tirailleurs le 8 novembre 1909.  
Soldat de 1<sup>er</sup> classe de Paris en dat du 5 novembre 1909.  
Arrivé au corps et soldat ordonnance le 15 novembre 1909.  
Surveillé en congé le 4 septembre 1910.  
Certificat de bon comportement accordé.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (2).

Dans l'armée active.	22 <sup>e</sup> Régiment de tirailleurs, 14 <sup>e</sup> Régiment de tirailleurs, 19 <sup>e</sup> Régiment de tirailleurs
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	Int <sup>er</sup> à son Vieux Affêcté Spécial
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	P.M. reçus

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES  
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'habitation ou de résidence.
4 Avril 1912	Rive de l'Isère, rue de la Boucherie et M. Blachier	St-Vienne	R
14 juillet 1919	St-Germain	Vienne	R
13 novembre 1927	St-Germain, R. Payerand, Lyon-Cat	Lyon-Cat	R
28.7.1927	St-Germain, R. Payerand, Lyon-Cat	St-Germain	R

Passé dans la de l'armée active le

Rappelés à l'activité par suite de la Mobilisation Générale

1<sup>er</sup> août 1914, arrivé au corps le 3 août 1914.  
2<sup>e</sup> fois comme en captivité à Gutersbach de 2 octobre 1914.  
Rapatrié le 1<sup>er</sup> janvier 1919 (Armistice).  
Passé d'office par changement de domicile à la sub<sup>division</sup> de Rhône Central le 13 septembre 1927. C.M. 2248 1/2 du 24-2-1927 (Colleur 2).

Numéro au contrôle spécial du recrutement (1).

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'habitation ou de résidence.
4 Avril 1912	Rive de l'Isère, rue de la Boucherie et M. Blachier	St-Vienne	R
14 juillet 1919	St-Germain	Vienne	R
13 novembre 1927	St-Germain, R. Payerand, Lyon-Cat	Lyon-Cat	R
28.7.1927	St-Germain, R. Payerand, Lyon-Cat	St-Germain	R

A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans l'29<sup>e</sup> Rég<sup>iment</sup> d'Infanterie du 22 Août au 18 sept<sup>embre</sup> 1912  
A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans l du au  
Passé dans l'armée territoriale le

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.

Mis le 12 Juillet 1919 en congé illimité de mobilisation par le dépôt du 29<sup>e</sup> Rég<sup>iment</sup> d'Infanterie.  
Pont-Évêque. Classe affecté spécial (2).  
au 9<sup>e</sup> Rég<sup>iment</sup> de tirailleurs (Complémentaires) employé momentanément de Pont-Évêque comme ouvrier à Lyon. Monche du 30 Mars 1920 au Central de Lyon en dat du 1<sup>er</sup> Mars dans la subdivision de Rhône Central le 1<sup>er</sup> Mars 1920 au  
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le

Le P.T. a été renouvelé par le 1<sup>er</sup> Rég<sup>iment</sup> de tirailleurs Central et est au Central de Rhône

Libéré du service militaire le 11 octobre 1926 et Réintégré à la subdivision de Rhône Central le 11 juillet 1929.  
Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.  
Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.  
Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. Art. 4 de la Loi.

Campagne contre l'Allemagne : du 7.8.1914 au 14.8.1914, avec armes C.D. du 11.8.1914 au 1.10.1914.  
en captivité du 23.10.1914 au 31.12.1914. Antérieurs et du 1.7.19 au 11.7.1914

17-89-1005. [494]

cm 695